



ÉLAGAGE DES ARBRES ET ÉMONDAGE DES HAIES

Afin d'assurer le déneigement, nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les arbres doivent être élagués et les haies émondées, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application (RLRou) du 19.01.1994 de la loi sur les routes (LRou) du 10.12.1991.

ELAGAGE DES ARBRES

a) au bord des chaussées:
à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur;
b) au bord des trottoirs:
à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

EMONDAGE DES HAIES

a) à la limite de la propriété;
b) à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Les haies ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public et doivent être entretenues durant toute l'année. Elles doivent être maintenues à l'aplomb de la limite de propriété, sur toute la hauteur, voire même à 50 cm à l'intérieur de la limite de propriété et plus selon les cas (visibilité, sécurité, déneigement, etc).

ETAT DU CHEMINEMENT

Nous rappelons également que les cheminements doivent être d'une planéité permettant d'assurer le déneigement.

Les propriétaires fonciers sont invités à exécuter ces travaux dans le courant de l'été.

Dès le mois de septembre, la voirie fera le tour des chemins pour voir si les largeurs de passage avec les engins de déneigement correspondent.

Laurent Mathez

EAU POTABLE À LA CURE

L'eau potable pour La Cure est puisée dans le lac des Rousses, puis traitée à la station située en bordure du lac et acheminée vers les usagers. La chaîne de traitement comprend la préchloration, la floculation, la décantation, la filtration et la stérilisation au bioxyde de chlore.

Grâce à des conventions de vente en gros, le Syndicat intercommunal des eaux du plateau des Rousses (SIE) livre de l'eau à quelques communes, dont le hameau de La Cure, ce qui touche environ 8'000 habitants. L'eau qui approvisionne nos résidents de La Cure est contrôlée quotidiennement à la sortie de la station de traitement des Rousses. Si une variation ou une incertitude sur la turbidité survenait, la municipalité de Saint-Cergue et le municipal des eaux en seraient informés immédiatement afin de prendre toutes les mesures nécessaires. De notre côté, l'eau de La Cure est contrôlée trimestriellement: les échantillons pour analyses sont envoyés au Service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV), à la suite de quoi les résultats sont affichés au

**SÉANCE DU MARDI 26 JUIN 2018
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE**

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 03/2018

Demande de crédit de CHF 51'400.- pour l'étude du Plan partiel d'affectation de la parcelle 351 afin de créer une zone d'activités artisanales.

Par: 29 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 04/2018

Approbation des comptes de l'exercice 2017.

Par: 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 05/2018

Modification des statuts de l'Association intercommunale scolaire de Genolier et environs (AISGE).

Par: 26 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 06/2018

Demande de crédit de CHF 78'668.- pour les réfections de trois tronçons de trottoir dans le centre du village.

Par: 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 07/2018

Demande de crédit de CHF 287'971.- pour le remplacement d'un tronçon d'une conduite d'eau de diamètre 125 mm sur une longueur de 290 m environ.

Par: 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 08/2018

Demande de crédit de CHF 534'500.- pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route d'Arzier RC 25-C-P, entre le chemin du Carroz-Delay et le chemin des Pelesses, avec aménagement d'une porte d'entrée.

Par: 30 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

**PROCHAINES SÉANCES
DU CONSEIL COMMUNAL**

- Mardi 9 octobre 2018;
- Mardi 4 décembre 2018;
- A 19:30 ou 20:00 selon l'ordre du jour.

pillier public et sur le site de la commune.

Afin de poursuivre l'amélioration et la préservation de la qualité de la distribution de l'eau potable à La Cure, la commune des Rousses a lancé, fin 2017, une étude de faisabilité pour la modernisation et l'agrandissement de la station de traitement des eaux pompées dans le lac des Rousses.

Dominique Gafner



Photo: VVM

Françoise Samuel



LA TÊTE ET LES JAMBES NE S'USENT QUE SI ON NE S'EN SERT PAS

C'est le 26 juin 2016 qu'un comité de réflexion a vu le jour sous l'égide de la municipalité et de ProSenectute. Depuis 2 ans, un groupe de personnes, venant d'horizons variés, met en place des activités destinées aux aînés de la commune dans le but d'éviter l'isolement. Après deux ans, les besoins sont mieux définis et le comité planche actuellement sur un programme annuel pour 2019 qui sera diffusé à la fin de cette année.

Durant l'été et l'automne, les rendez-vous «jeux» tous les lundis de 14:00 à 16:00 sur inscription auprès d'Ursula Nyffeler au 022 360 11 92 sont maintenus ainsi que les rencontres café tous les vendredis de 09:30 à 10:30, sans inscription. Ces activités ont lieu dans les locaux communaux de l'ancienne poste.

Des repas de midi sous forme de tables au bistro reprendront les mercredis 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre, renseignements et inscriptions auprès d'Erika Heeb au 077 423 40 94.

Un groupe «marche» a été créé, il est ouvert à tous. Pour s'inscrire ou obtenir des renseignements, il suffit de contacter le comité au 079 686 61 48 ou vivrevieuxvivremieux@gmail.com

VVM est à la disposition de tous les seniors de Saint-Cergue. A cet effet, nous vous invitons à nous faire connaître les activités qu'il vous plairait de voir fleurir et auxquelles nous n'avons pas encore pensé en contactant le comité.

Vivre Vieux Vivre Mieux

Case postale 30
1264 Saint-Cergue
079 686 61 48
vivrevieuxvivremieux@gmail.com

Danièle André

APPARTEMENTS PROTÉGÉS POUR LES AÎNÉS

La direction de la Résidence Plein Sud de Begnins nous signale des appartements libres. Si la vie dans votre maison ou en appartement normal commence à être difficile pour vous, peut-être la vie dans un appartement protégé, adapté aux besoins des personnes âgées, serait une bonne solution. Aussi cette solution est moins coûteuse que l'EMS.

Résidence Plein Sud

Chemin des Baules 4
Case postale 87
1268 Begnins
info@residence-plein-sud.ch



Photo: Françoise Samuel

MANIFESTATIONS
FÊTE NATIONALE
Mercredi 1er août
LG TRAIL
Vendredi-samedi
21-22 septembre
DÉSALPE
Samedi 29 septembre
LES ENTRACTÉS
Vendredi-samedi
5-6 octobre

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.st-cergue.ch
> VIE SOCIALE
> MANIFESTATIONS

BILLET DU SYNDIC

Voilà déjà deux ans que vos autorités municipales sont au travail pour cette législation 2016-2021 et je profite de ces quelques lignes pour faire le point sur les différents projets que la municipalité a mis en route. Les travaux sur la nouvelle conduite des eaux usées de Bournessaint sont presque terminés et la nouvelle conduite qui passe en tunnel sous l'ancienne décharge des inertes de Bournessaint sera bientôt fonctionnelle.

Cette ancienne décharge qui servait de zone de stockage pour la commune et quelques entreprises locales doit être nettoyée et rendue à la forêt cet été. La zone d'activité forestière est en cours de légalisation auprès du service des forêts (DGE, Vaud). Par contre, les nombreux véhicules et machines, notamment de déneigement, devront être relocalisés. Après de nombreuses années de recherche, c'est finalement une parcelle attenante à la déchèterie, parcelle 351, qui fera l'objet d'une étude d'un plan partiel d'affectation afin de créer une zone d'activités artisanales.

La construction de la nouvelle école du Val-lon se poursuit selon le planning pour une mise en service à la rentrée 2019. Le rez inférieur qui abritera l'Unité d'accueil pour les enfants (UAPE)

ainsi que le rez supérieur qui abritera 2 classes et la salle des maîtres sont construits et les divers services et énergie sont reliés. Restent à bâtir encore 1 étage et demi qui abriteront encore 6 classes pour une mise hors d'eau cet automne.

L'herbe pousse maintenant autour de la nouvelle place de jeux qui a un énorme succès auprès des enfants. De magnifiques bancs en forme de crayon ont été installés.

La vente de la parcelle du parking des Dappes a été approuvée par l'assemblée des actionnaires de la Sofren, société appartenant au Conseil régional de Nyon (Région de Nyon). Elle sera remise à TéléDôle, autre société de Région de Nyon, et fera partie des terrains prévus pour l'aménagement de la maison d'accueil des Dappes et du nouveau parking, travaux qui ont été repoussés d'un an.

Le projet de parking de la la Givrine avance, la combe se remplit progressivement avec les matériaux extraits des chantiers de Saint-Cergue. L'aménagement d'un tunnel (buse préfabriquée) sous la route en face du chemin menant à la Trélasse est prévu au mois d'août, des perturbations de trafic sont à prévoir. L'équipement des parcelles du plan de quartier des Tencosy / Adrets et la création des accès

et du cheminement piétonnier débouchant sur le chemin des Adrets sont en cours de réalisation.

De nombreuses réalisations vont pouvoir commencer cet automne et continuer en 2019 conformément aux pré-

avis votés par le conseil communal du mardi 26 juin (voir détails en dernière page).

La municipalité et le personnel communal vous souhaitent un bel été et de bonnes vacances.

Pierre Graber



Photo: Pierre Graber

NAISSANCES

- Lionel ROELOFSEN le 25 mars;
- Samantha PEBERDY le 29 mars;
- Emma ACIEN le 8 avril;
- Gonzalo ACIEN le 8 avril;
- Souleymane SALIOU-DIALLO le 24 mai;
- Loïc LAMY-ROUSSEAU le 28 mai.

DÉCÈS

- Mme Ruth FRASCARELLI le 9 avril;
- Mme Margrit TOMASELLO le 10 avril;
- Mme Irma GIROD le 2 juillet.

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE
Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
F 022 360 90 28
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:
Lundi, mercredi, vendredi
07:30-11:00
Jeudi 14:00-19:00
Mardi fermé
• Fermé du mercredi 1er août au vendredi 10 août, réouverture le lundi 13 août
• Fermé le lundi 17 septembre (Jeûne fédéral)

OFFICE DU TOURISME
Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire (ÉTÉ):
Semaine
08:30-12:00 / 13:30-16:30
Fermé lundi hors des vacances scolaires
Week-end
09:00-12:30 / 13:00-16:30

BIBLIOTHÈQUE
Chemin du Télésiège 1
T 022 360 14 51
Horaire:
Mercredi
15:30-18:30
Jeudi, vendredi
10:00-12:00
Pendant les vacances scolaires, ouvert mercredi après-midi

DÉCHÈTERIE
Route du Télésiège 1
Horaire (ÉTÉ):
Lundi, mercredi, vendredi
10:00-12:00 / 15:00-19:00
Samedi
09:00-12:00 / 14:00-18:00
• Fermé le 1er août
• Fermé le 17 septembre (Jeûne fédéral)

LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE
Été 2018, n°27
Responsable de rédaction: municipalité
Responsable d'édition: municipalité
Rédaction: Danièle André, Gérald Chollet, Dominique Gafner, Pierre Graber, Laurent Mathez, Françoise Samuel
Photographie et illustration: Etat de Vaud, Pierre Graber, Françoise Samuel, VVM
Mise en page: Christian Briacca
Conception graphique: Guillaume Brack
Impression: Baudat SA, L'Orient
Tirage: 1'500 exemplaires
Distribution: tous-ménages

LE COIN SCOLAIRE

PROMOTIONS 2018

La municipalité félicite les élèves de Saint-Cergue ayant obtenu leur certificat de fin d'études secondaires marquant la fin de la scolarité obligatoire. Nous avons eu le

plaisir d'assister à leur promotion à Genolier. Nous souhaitons aux promus plein succès dans la suite de leur formation et beaucoup de plaisir à réaliser leurs projets de vie. Les élèves ayant obtenu leur certificat

sont de gauche à droite sur la photo: AGNESOD Jade, ALEXANDER Laetitia, DOS SANTOS SILVESTRE Mélodie, PILLONEL Jérémy, DÉFONTAINE Tilian, GENS PAOLO DA COSTA Andreia, MOIA Laura, JOUINI

Sarra, HERNANDO Jessie, GUICHARD Solène, SCHEIDEGGER Julia, LABRO Axel, VOËLIN Léna, EBNER Maximilian, GOODYEAR Emma, VAN WOLDE Youri, TIRVAUDEY Célia, JOLIDON Caecilia, DUSSEY Tristan, KURTH Maximilien, BRIACCA Myriam, DOUAY Alexandre. Manquent sur la photo: BEUX Jonas, PRINCE Oscar.

Françoise Samuel



Photo: Françoise Samuel

PROGRAMME DU MERCREDI 1ER AOÛT 2018
 09:00 À 13:00 BRUNCH
 • sur réservation www.events-st-cergue.ch.
 12:30 À 13:30 INSCRIPTIONS AU TOURNOI DE PÉTANQUE
 • inscription gratuite, doublette.
 13:30 TOURNOI DE PÉTANQUE
 • en cas de mauvais temps, le tournoi sera annulé.
 13:30 DIVERS
 • bar, stand pâtisseries, thé menthe frais, soupe faite sur place, stand de fabrication caramel et amandes sucrées;
 • exposition tableau;
 • animations pour enfants avec parents.
 14:00 PROMENADE DÉCOUVERTE
 • avec un accompagnateur de moyenne montagne, rendez-vous à la tente des fêtes.
 18:00 MOMENT MUSICAL
 • avec les musiciens du village.
 DÈS 18:30 REPAS
 • frites, saucisses;
 • émincé de poulet (2 sauces à choix, curry et crème), riz;
 • raclette.
 21:00 PARTIE OFFICIELLE
 • souhaits de bienvenue du syndic Pierre Graber;
 • vœux de l'Eglise;
 • lecture du Pacte;
 • cantique suisse.
 21:30 CORTÈGE DES ENFANTS
 • venez avec vos lampions!
 22:00 FEU DE JOIE
 ET FEU D'ARTIFICE
 • les feux d'artifice privés sont autorisés exclusivement dans la combe du Vallon (rampes de lancements) sous le contrôle du service du feu, ceci dès le début du feu de joie et jusqu'à 24:00;
 • TOUS LES AUTRES EMPLACEMENTS SONT STRICTEMENT INTERDITS.
 22:30 MUSIQUE
 • avec le groupe Wednesday.
 24:00 FIN DES FESTIVITÉS

Françoise Samuel



Photo: Françoise Samuel

FÉLICITATIONS À NOS DEUX APPRENTIS
 Après trois ans de formation à la voirie et aux bâtiments communaux, Adrien Frantz a obtenu son CFC d'agent d'exploitation. Justine Monnard a, quant à elle, réussi son CFC d'employée de commerce à l'administration communale. A tous deux, nous adressons nos félicitations et leur souhaitons bonne suite dans leur carrière professionnelle. Nous remercions également leurs formateurs qui ont contribué à ce succès.

Pierre Graber



Photo: Pierre Graber

CANTON-COMMUNES

LUTTER ENSEMBLE CONTRE LE CHARDON, LES CIRSES ET LA FOLLE AVOINE

Les organismes nuisibles contre lesquels la lutte est obligatoire sur le territoire cantonal sont définis par la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture (LVLAg ; RSV 910.03) et son règlement du 15 décembre 2010 sur la protection des végétaux (RPV; RSV 916.131.1). Ces organismes nuisibles sont au nombre de quatre, tous des végétaux, à savoir:
 • le chardon des champs (Cirsium arvense);
 • le cirse laineux (Cirsium eriophorum);
 • le cirse vulgaire (Cirsium vulgare);
 • a folle avoine (Avena fatua).
 Le chardon des champs, les cirses laineux et vulgaires, ainsi que la folle avoine nécessitent spécifiquement une lutte obligatoire à entreprendre chaque année sur tout le territoire cantonal. L'élimination de ces plantes nuisibles doit intervenir avant la formation des graines. Les agriculteurs y sont rendus spécialement attentifs par le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI). Les préposés agricoles, employés auxiliaires dudit service, veillent eux

aussi à sa bonne exécution. Pour lutter efficacement contre les organismes nuisibles et prévenir leur dissémination, il faut savoir les reconnaître afin de les combattre dès l'apparition des premiers foyers. L'identification de leur présence et l'observation de leur apparition sont l'affaire de toute la population. A ce titre, l'information aux citoyens est primordiale, notamment



Photo: Etat de Vaud

pour la reconnaissance des plantes nuisibles. **SANCTION**
 Après mise en demeure des exploitants ou propriétaires concernés, les communes font procéder aux travaux d'élimination aux frais des personnes fautives. Les contrevenants sont passibles d'amende et, lorsqu'il s'agit d'exploitations agricoles, de réduction des paiements directs.

Etat de Vaud - SAVI

DÉPART DE MAGALI BORGEAUD

La Paroisse de St-Cergue-La Cure-Azier-Le Muids est reconnaissante envers sa bergère Magali pour le travail remarquable et le dévouement sans faille qu'elle a mis en œuvre durant ces six années parmi nous. La recherche permanente de l'excellence et son sens profond de l'amitié nous ont porté vers des horizons nouveaux et parfois insoupçonnés. Magali Borgeaud va donc offrir ses compétences à d'autres gens et dans d'autres lieux. Nous voulons garder son enthousiasme et son exemple de foi et ne pas nous laisser attrister par son départ. Nous voulons poursuivre ce qu'elle a mis en route. Nous lui souhaitons plein de joie et de nouvelles découvertes dans son activité future. Merci Magali pour l'offrande de dons que tu as prodigués dans nos villages et merci à la famille Borgeaud de nous avoir prêté Magali pendant toutes ces années. Bon courage et bonne arrivée dans ton futur poste.
 Pour le Conseil de paroisse
 Christiane Magnenet
 Jean-Luc Humbert

FÊTE NATIONALE ORGANISÉE PAR UNE ASSOCIATION LOCALE

Cette année, la municipalité a décidé de changer la manière d'organiser le 1er août. La commune délègue la partie repas et boissons. Désormais, nous désirons que les sociétés locales puissent montrer leurs talents de cuisiniers et tenanciers de bar, s'ils le désirent. Les sociétés prendront ainsi un risque financier, mais c'est aussi l'occasion pour elles d'alimenter leur caisse avec le bénéfice récolté.

Cette année, c'est la nouvelle association Events St-Cergue qui s'est annoncée pour relever le défi. En plus du traditionnel repas du soir, Events proposera aussi un brunch, dès 09:00. Pour le brunch, une réservation (en ligne www.events-st-cergue.ch) est demandée. Le repas du soir ne nécessite aucune réservation. La commune espère évidemment que les habitants et visiteurs viendront nombreux à cette fête qui aura un petit air de renouveau. Comme c'est la tradition, la commune offrira le feu d'artifice, un feu de joie et un concert - de nouveau avec le groupe Wednesday, qui a si bien chauffé l'atmosphère l'année passée. Veuillez prendre note que les festivités auront lieu sur l'ancien court de tennis, à côté du bâtiment du Vallon, dû à la construction de l'école.

Françoise Samuel

ÉCHANGE DE JEUNES ET IMMERSION CULTURELLE

L'échange d'élèves et étudiants permet de vivre des expériences enrichissantes pour les jeunes et leurs familles d'accueil. Pour les familles, c'est un bonheur de faire connaître les paysages et usages de notre pays et de recevoir en retour les reflets d'une autre culture. Pour les jeunes qui arrivent chez nous, c'est une extraordinaire expérience. Peut-être y a-t-il des familles dans votre commune qui seraient intéressées à accueillir un jeune et passer une année passionnante en l'intégrant dans leur famille, cette année ou l'année prochaine. Deux adresses sont à votre disposition si vous voulez vous lancer dans cette démarche:
YFU
<https://familleaccueil.yfu.ch/>
 031 305 30 60
AFS
<https://www.afs.ch/fr/famille-daccueil/>
 021 323 19 19

Françoise Samuel

CARNET D'AVANTAGES LOISIRS

Le carnet contient plus de 20 offres pour les personnes qui se déplacent en transports publics ou à vélo. Les bénéficiaires découvrant la région sans voiture ont ainsi l'occasion de profiter d'entrées offertes ou de rabais dans les musées, théâtres et festivals. Dans chaque cas, il suffit de détacher le coupon correspondant à l'offre sélectionnée et le remettre au guichet

de l'établissement en présentant un titre de transport valable. Les cyclistes qui utilisent leur propre vélo, présenteront leur casque de vélo. Le carnet contient également des offres de transport, permettant par exemple aux familles d'obtenir une carte Junior ou une carte Enfant accompagné des CFF à moitié prix, ou encore de profiter d'un rabais sur les croisières CGN. Ce carnet est gratuit. Vous pouvez le commander sur <https://regiondenyon.ch/mobilite/> où l'offre complète est visible.

Françoise Samuel

UN PIANO PRESTIGIEUX DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE POSTE

Dans les années 80 et jusqu'en 2002, Monsieur Yuber Brahim qui était à l'époque restaurateur, a organisé de nombreux concerts musicaux à Saint-Cergue dont beaucoup de villageois ont gardé de magnifiques souvenirs. Monsieur Brahim avait alors pour les besoins, fait l'acquisition d'un somptueux piano « Yamaha » et plusieurs pianistes chevronnés ont posé leurs mains sur ce clavier, comme par exemple le Jazzman Georges Mac Intoch (pianiste de Myriam Makeba et son célèbre « patate»), Johnny Walther, Léo Ferré, etc... A l'arrêt de ces activités, Yuber a décidé de donner ce piano au soussigné, qui est à ces heures également pianiste et fan inconditionnel de ces concerts mythiques.

Le soussigné a alors décidé d'organiser une collecte auprès de la population afin de pouvoir remettre le dédommagement financier à son propriétaire qui a tant fait pour animer Saint-Cergue. Le but final de cette démarche étant de laisser à disposition de tous les musiciens cet instrument historique, en le plaçant dans des établissements publics de la commune. Les villageois ont participé activement à cette campagne comme le témoigne la plaque commémorative disposée sur le piano, mentionnant les noms de tous les donateurs.

Le piano a ensuite été transporté au restaurant du Point du Jour dans les années 2000 et y est resté jusqu'à peu, sous la surveillance de Nicolas. Malheureusement, cet établissement a fermé ces portes dernièrement et le piano a donc été rapatrié provisoirement dans les locaux de l'ancienne poste, le temps de trouver un nouvel établissement public prenant soin de lui.

Vous pouvez donc, si le cœur vous en dit, aller découvrir et poser vos mains sur ce célèbre piano qui a fait passer de si beaux moments à ceux qui s'en souviennent. C'est aussi l'occasion de dire encore une fois un grand merci à Yuber pour tout ce qu'il a fait pour Saint-Cergue.

Gérald Chollet

ÉCONOMIES D'EAU

Comme vous le savez certainement, l'eau à Saint-Cergue est coûteuse, car elle est pompée depuis la source de la Coline à Trélex pour remonter dans nos réservoirs des Cheseaux et de la Givrine depuis lesquels elle coule par gravité jusqu'à nos robinets. La moyenne de la consommation des habitants suisses est de 162 l/jour alors que la consommation moyenne par habitants à Saint-Cergue est légèrement supérieure. Une consommation modérée d'eau allégera votre facture d'eau et d'épuration, les deux étant liés. QUELQUES TRUCS ET ASTUCES

- ne pas laisser couler l'eau pendant le rasage, le lavage des mains ou des dents;
 - utiliser des réducteurs de débit qui permettent de réduire la consommation d'eau de 15 à 5 litres/minute (en fonction des modèles);
 - prendre une douche plutôt qu'un bain permet d'économiser au moins 130L d'eau. En fermant l'eau durant le savonnage on peut encore économiser 20 litres de plus;
 - installer des chasses d'eau à double commande permettant d'utiliser entre 3 et 8 litres au lieu de 10 à 12 litres;
 - utiliser le lave-linge que complètement rempli et avec la fonction Eco.
- A la cuisine:

Laurent Mathz

- utiliser le lave-vaisselle seulement entièrement rempli et le programme eco;
 - pour la vaisselle à la main, ne pas laisser l'eau couler mais remplir 2 bacs (1 pour le lavage, l'autre pour le rinçage) et éviter ainsi le gaspillage.
- Au jardin:
- utiliser autant que possible de l'eau de récupération du toit;
 - arroser le soir afin d'éviter l'évaporation due au soleil;
 - réutiliser l'eau des piscines pour enfants pour arroser le jardin.
- Pour la voiture:
- laver la voiture dans les stations de lavage (60 litres en station de lavage contre près de 200 litres pour un nettoyage au tuyau).

FEU BACTÉRIEN

Les arbres et buissons suivants sont spécialement sensibles au feu bactérien: pommier, poirier, cognassier, aubépine, cotonéaster, néflier, alisier, sorbier... La plupart des attaques de feu bactérien se développent soit à partir des fleurs, soit à partir des jeunes pousses. Peu après l'infestation, les fleurs flétrissent et les pousses se recourbent de manière caractéristique. Au niveau des tissus le noircissement est précédé par une couleur vert olive huileuse, puis brune. La limite entre la partie saine et la partie infectée n'est pas nette et un dégradé se forme.

DÉPART À LA RETRAITE D'ELIANE SOTTAS

Au bénéfice d'un CFC d'employée d'administration réalisé au sein de la commune de Nyon, Eliane, après avoir travaillé dans plusieurs entreprises et à l'office du tourisme rejoint l'administration communale de St-Cergue le 1er janvier 1992 en qualité d'employée d'administration.

Elle s'intègre dans une équipe composée de la boursière de l'époque, Amélia Miani et de l'employée d'administration Frédérique Vol. Puis, Eliane reprend le poste de préposée au contrôle des habitants en plus d'autres tâches comme les réservations des locaux communaux, le ski de fond et le soutien administratif au corps des sapeurs-pompiers.

Eliane, c'était aussi le meilleur ordinateur PC de la commune (Personne très Compétente); dotée d'une mémoire vive exceptionnelle, elle était capable de ressortir tous les faits historiques de la commune; elle connaissait tous les dossiers de construction et retrouvait n'importe quel document des archives dans des délais extrêmement courts. Elle était aussi dotée d'une reconnaissance faciale très performante, ce qui lui permettait de nous ressortir le pedigree de n'importe quel citoyen (à deux ou à quatre pattes) en un temps record.

Mais là s'arrête la comparaison avec un ordinateur, car Eliane, a un très grand cœur, une grande sensibilité et est dotée d'un sens social aigu. Eliane était toujours prête à rendre service et prenait plaisir à organiser les événements majeurs comme le 1er août, le repas des aînés et les nombreux apéros, qu'elle réalisait avec classe, sans oublier la touche déco originale.

Mais Eliane a anticipé son départ en prenant soin d'assurer la continuité du service qui sera repris par Justine Monnard, notre désormais ex-apprentie, qui vient de terminer ses examens de CFC d'employée de commerce avec succès.

Au nom des autorités communales présentes et passées, du personnel commu-



Photos: Pierre Graber

nal, et des habitants de St-Cergue, nous remercions Eliane pour son investissement pendant plus de 25 ans au service de la communauté et lui souhaitons une retraite heureuse, épanouie et bien méritée, et le meilleur pour cette nouvelle tranche de vie!

Pierre Graber

ENERGIE VERTE

Deux bornes de recharge pour véhicules électriques vont être installées cet été au centre du parking Sy-Vieuxville, entre l'office du tourisme et la voirie. Actuellement environ 1100 bornes de recharge existent en Suisse et l'objectif est d'atteindre les 3000 d'ici l'an 2020, et nous pensons qu'il est important que St-Cergue contribue à ce développement et propose une recharge des batteries après la montée du col.

La société Green Motion avec laquelle nous travaillons proposent des solutions de recharge rapide et innovantes qui s'adaptant aux véhicules à motorisation électrique. Il sera possible depuis un téléphone mobile de savoir si une borne est disponible, de la réserver pour un temps de recharge et même de payer votre facture de consommation électrique par un système sans contact. Il s'agit pour le moment d'un essai pour notre commune, mais à moyen terme il est envisageable qu'une bonne partie de nos parkings publics soient équipés de stations de recharge.

Laurent Mathz

PASSAGES POUR PIÉTONS SUR LES ROUTES CANTONALES «HORS LOCALITÉ»

Régulièrement, nous avons des demandes pour la mise en place de passages sécurisés pour les piétons sur la route cantonale, à La Cure, aux Pralies et aux Cheseaux. Les exigences du canton (DGMR) pour la mise en place d'un passage pour piétons est une fréquence de 2'500 véhicules par jour et de 20 traversées de piétons par heure durant les 5 heures de pointe de la journée.

Il serait très dangereux de placer un passage piéton là où les automobilistes sont habitués à une faible densité de piétons dans des endroits quasiment déserts, hors des points de trafic des pendulaires. De plus, beaucoup d'enfants considèrent le passage piéton comme un passage totalement sécurisé et s'engagent souvent sans même prêter attention au trafic routier.

Des comptages de trafic ont eu lieu au printemps aux Pralies et, pour votre information, entre 7'000 et 7'400 véhicules passent par jour la semaine sur cette route cantonale du col de la Givrine. Ceci vous laisse imaginer le nombre de piétons nécessaires par heure pour justifier la mise en place de quelques lignes jaunes.

Laurent Mathz

les néfliers (Mespilus, Eriobotrya). Nous vous informons du danger que représente la plantation de telles plantes ornementales hôtes du feu bactérien sur votre propriété et vous rappelons que toute plante suspectée d'être atteinte par le feu bactérien doit obligatoirement être annoncée à notre municipal des forêts, des parcs et jardins et de la voirie.

Laurent Mathz



Photo: Etat de Vaud